



## Accrochage et en tort

-----  
Par justine2

Bonsoir,

Ma soeur a eu un accrochage, elle est en tort. Elle a des rayures sur sa voiture. La voiture qu'elle a accroché a quelques rayures ou moins (elle n'a pas bien vu). Elle a bien sûr proposé de faire un constat mais le conducteur de la voiture accrochée est parti !

Qu'est elle sensée faire ?

Si elle demande à son assureur de payer pour la peinture pour ses rayures, ne risque t'elle pas un malus ?

Merci.

-----  
Par Floch6768

bonjour

Si elle est garantie en tous risques elle subira sa franchise et un malus vu qu'elle est responsable

-----  
Par justine2

Merci !